



Témoignage du Regroupement québécois de la danse Consultations sur la politique culturelle

Montréal, le 26 août 2016

D'entrée de jeu : le renouvellement la politique culturelle du Québec n'est-il pas l'occasion rêvée pour reconnaître, enfin, la culture comme une mission essentielle de l'État? Au même titre que l'économie, la santé, l'éducation, le travail et l'environnement.

Cette reconnaissance affirmerait, sans l'ombre d'une hésitation, le rôle vital de la culture dans une société comme la nôtre. Elle rehausserait le pouvoir d'intervention et d'influence du Ministère en titre au sein de l'appareil d'État et auprès des ministères appelés à se commettre dans la mise en œuvre d'une politique culturelle englobante et transversale.

Chose certaine, le ministère de la Culture et des Communications doit détenir les moyens d'exercer un leadership aussi inspirant que les principes énoncés dans le document de consultation.

Principes auxquels nous souscrivons d'emblée, dont celui de l'Engagement renouvelé de l'État. Engagement qui devrait se traduire par des investissements à la hauteur des défis et ambitions exposés dans le document de consultation. À l'encontre de réserves exprimées dans le document de consultation, à l'effet que l'État disposerait de ressources limitées, nous croyons au contraire que celui-ci peut et doit faire plus¹.

En référence au principe de la recherche d'équité, l'État doit aider à résoudre des problèmes de plus en plus criants : entre les générations, les disciplines, les hommes et les femmes de toutes origines, les régions, et entre les travailleurs salariés et les travailleurs autonomes. Pour cette deuxième catégorie de travailleurs, qui en danse constituent plus de 75 % de la main d'œuvre, les conditions de vie sont toujours aussi précaires et l'absence de filet de sécurité aggrave leur situation. Une politique culturelle d'avenir ne peut pas se dérober devant l'urgence de trouver des solutions durables. Des pays comme la France, la Belgique, l'Allemagne, devraient nous inspirer, à la lumière des constats et recommandations d'une étude réalisée, pour le compte du ministère de la Culture et des Communications du Québec : *La*

¹ Pierre Emmanuel Paradis et Pierre Fortin : La dynamique des entreprises culturelles du Québec et l'impact de l'aide fiscale à la production sur leur santé financière, mémoire présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, octobre 2014, 23p.

*protection sociale des artistes et autres groupes de travailleurs indépendants : analyse de modèles internationaux*².

Si le système culturel est qualifié de bien établi dans le document de consultation, force est de constater sur le terrain que ses composantes ont besoin d'un engagement renouvelé et enrichi de la part de l'État. Notamment pour prendre le virage numérique et accroître l'accès, la participation et la contribution des citoyens à ce que la culture a de meilleur à offrir. Y compris dans un contexte de pratique amateur ou de loisir culturel.

Toutefois, dans la nouvelle politique culturelle, nous avons tous intérêt à ce que soient clairement distinguées les conditions, motivations et exigences d'une pratique culturelle dans un contexte de loisir et dans un contexte professionnel.

Dans un projet d'enracinement et d'épanouissement d'une culture pour tous et par tous, culture savante, professionnelle et populaire devraient pouvoir se conjuguer naturellement. C'est ce que le grand metteur en scène Antoine Vitez revendiquait avec son théâtre élitaire pour tous. Ou un Vilar, qui considérait son théâtre populaire consacré au grand répertoire comme un service public.

Collectivement, nous devons travailler énergiquement à élargir nos horizons d'attente en culture. Le goût des arts et de la culture n'est pas inné. Il se développe et se cultive en apprenant à lire, écrire, regarder, écouter, analyser, et penser. Autant de compétences nécessaires à l'appréciation d'un objet de culture, quel qu'il soit, et plus largement, à l'émancipation et l'autonomisation des individus. L'appel lancé aux ministères de l'Éducation et de la Culture et, sur le terrain, à tous ceux qui ont charge d'âme, se fait très pressant.

Comment protéger la liberté d'expression et de la liberté artistique, autre principe qui nous interpelle fortement? Certes, nous devons encourager une plus grande participation des citoyens à la culture, en déployant davantage d'efforts et de moyens. Dans le même temps, les artistes des générations présentes et futures doivent pouvoir exercer leur art dans des conditions respectables. En rappel, l'un des principes de l'Agenda 21 de la culture du Québec : *Utilisation durable des ressources culturelles* (p.9). Je cite : «(Ces ressources) doivent être utilisées de manière responsable, dans le respect de leur essence et de leur équilibre en évitant toute forme de surexploitation, de dénaturation et d'appauvrissement pouvant compromettre leur usage à long terme pour les générations futures.»

Pour terminer, j'invite le nouveau Ministre de la Culture et des Communications et les membres du comité à prendre connaissance du **Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021**. Celui-ci répond de manière très réfléchie à la question 12 dans le document de consultation : Quels

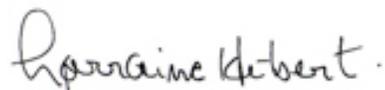
² Sous la direction de Martine D'amours, professeur à l'Université Laval (2013); 99p. et 58 p. En ligne sur le site du MCC.

sont les volets de la chaîne culturelle qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années.

Ce Plan directeur est l'expression d'une volonté concertée de tout un milieu quant au développement durable de sa discipline et d'un écosystème dont l'équilibre est encore bien fragile.

Nous sommes déjà à mi-parcours, avec des avancées inespérées, dont l'ouverture prévue au cours de l'année 2017 de l'Espace Wilder et de la Maison de la danse pour Québec. Nous travaillons actuellement sur un rapport visant à faire état des réalisations du Plan directeur à ce jour et des interventions à privilégier dans la 2e phase de sa mise en œuvre. Rapport qui devrait convaincre l'État de poursuivre ses engagements à l'endroit de la danse, dont le renouvellement d'un investissement financier, en mai 2012, de 6 millions de dollars sur 5 ans, et qui vient à échéance en 2017. Nous pourrions vous présenter ce Rapport, monsieur le Ministre, en novembre prochain.

En vous remerciant de votre attention,

A handwritten signature in black ink that reads "Lorraine Hébert". The signature is written in a cursive, flowing style.

Lorraine Hébert

Directrice générale du RQD